

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

25 Octobre 1993

SECRET N° 93-516 du MF/PRA.DGFP.DGCA.SAV
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1992 de Monsieur
AKOUALA Goulot (Pascal), Professeur Certi-
fié d'Education Physique et Sportive des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux enseignement (Jeu-
nesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant réfon-
te du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

D G B :

(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°
63/79 du 26 Mars 1963, portant statut commun de l'enseignement
(Jeunesse et Sports) ;

D G C F :

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/375 du 23 Octobre 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Septembre 1993, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/342 du 19 Septembre 1993, portant
organisation des interins des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la commission administrative pa-
ritaire d'avancement réunie à Brazzaville, en date du 30 Septem-
bre 1992 ;

△ E C R E T E :

.../...

Article 1er. Monsieur A. DUALA GOELOT (Pascal), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 5^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), en Service au Comité Olympique Congolais est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1992 pour le 6^e échelon de son grade à deux (2) ans.

Article 2. Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République du CONGO, et communiqué partout où besoin sera./-

Brassaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K O V O.

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

AMPLIATIONS :

- JORC I
- MJS I
- DGFP/DGA 1
- DGS I
- DGB I
- DGCF I
- DAFP/SPORTS 2
- INTERESSE I
- DOSSIER I
- SGG/BC I/13